

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

## Arrêté de voirie Portant Autorisation d'Occupation du Domaine Public

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Dans le cadre des travaux sur le réseau d'assainissement entrepris par **l'Entreprise RAMERY – Parc Bois Rigault Sud 2- LENS (62300)** pour le compte de DOUAISIS AGGLO – **rues Paul Langevin, rue de Trappes et Saint Ouen** à DECHY,  
Vu la demande de l'Entreprise RAMERY pour installer leur base de vie sur le parking, **rue Paul Langevin** à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir 07 octobre 2024 et pour une durée de 160 jours, **l'Entreprise RAMERY** est autorisée à installer leur base de vie (Matériaux, bennes, grue, bungalows de chantier, conteneur à outils, VL, etc...), **sur le parking rue Paul Langevin** à DECHY.

#### Article 2.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur **l'Entreprise RAMERY**
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 26 septembre 2024

Le Maire

**Jean-Michel SZATNY**

